



URBANISME

# Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Enquête publique en mairie du 20 mars au 24 avril 2023.

*Publié le 20 mars 2023*

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22 février 2013 engage sa troisième modification. Celle-ci a principalement pour objets :

- › La mise en compatibilité avec le SCOT de Cap Atlantique ;
- › La modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur Ménigot ;
- › La création d'un cimetière animalier ;
- › L'évolution du zonage de la zone d'activité du secteur de Beslon ;
- › La création de deux nouvelles OAP, l'une située à Beslon pour permettre l'accueil d'activités artisanales, la seconde, une opération de renouvellement urbain, localisée en cœur de ville, place Leclerc ;
- › La mise à jour des emplacements réservés ;
- › La correction et le réajustement de plusieurs dispositions réglementaires.

Conformément à la procédure, ce dossier a été soumis à enquête publique **du 20 mars 9H00 au 24 avril 2023 17H00**.

Le commissaire-enquêteur a remis un rapport motivé à la ville de La Baule-Escoublac.

Ce rapport est mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville ainsi que sur le site internet de la Ville de La Baule [www.labaule.fr](http://www.labaule.fr) (<http://www.labaule.fr>), via le lien URL suivant : **[bit.ly/enquete-publique-PLU-modification3](http://bit.ly/enquete-publique-PLU-modification3)** pendant une durée de 1 an à compter de la clôture de la procédure d'enquête publique.

**[Lire le rapport](#)**



**VILLE DE LA BAULE**

Ville de La Baule Escoublac  
Hôtel de Ville  
7, avenue Olivier Guichard  
44500 La Baule-Escoublac

☎ 02 51 75 75 75

